

# Life Nature “Transfert”

Renforcement et conservation  
du Faucon crecerellette *Falco  
naumanni* dans l'Aude (France)  
et l'Estrémadure (Espagne)



> Faucon crecerellette

© Gérard Schmitt

> Site pour nichoirs en Extremadure

© DEMA

> Site viticole dans l'Aude

© LPO Aude

N° LIFE05NAT/F/000134  
1<sup>er</sup> septembre 2005 • 31 août 2009



## Fiche signalétique

Nom français : Faucon crécerellette

Nom latin : Falco naumanni

Nom espagnol : Cernicalo Primilla

Envergure : 58 à 72 cm

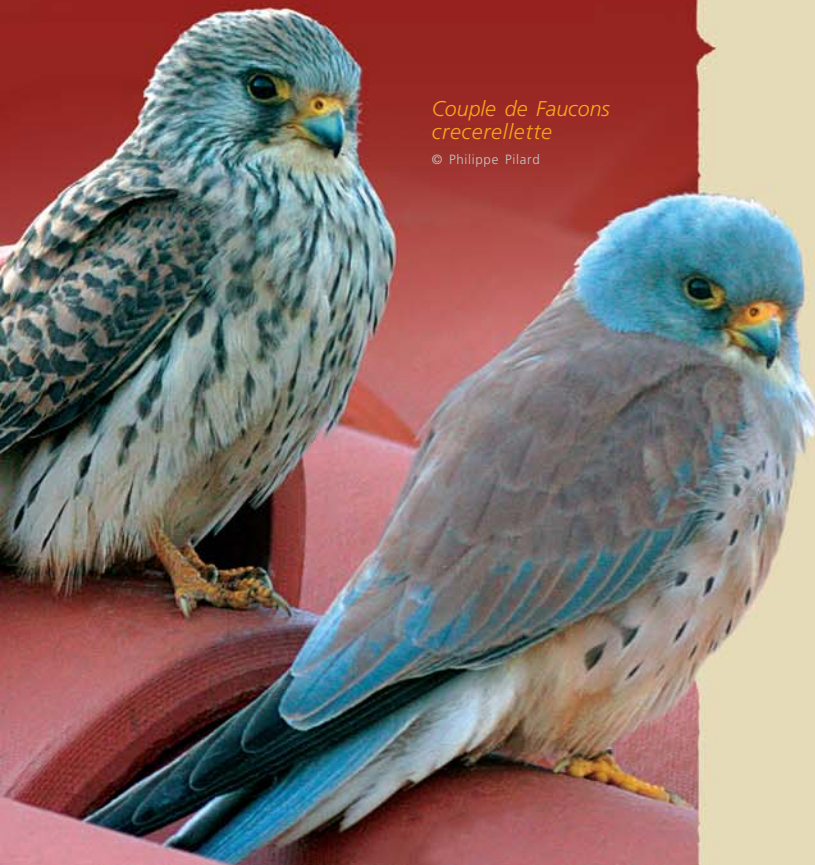
Longueur : 29 à 32 cm

Poids : 140 à 160 gr

Plumage : existence d'un dimorphisme sexuel

Voix : "tchii tchii tchii"

Caractéristique : pratique le vol stationnaire



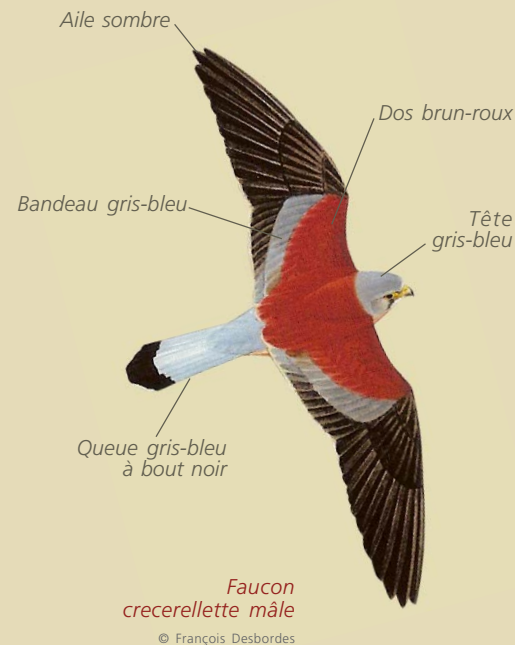
Couple de Faucons crécerellette

© Philippe Pilard

## I. Présentation de l'espèce

### Biologie et écologie

Le Faucon crécerellette est un petit rapace migrateur, colonial et insectivore. Il a une répartition essentiellement méditerranéenne en Europe. Il habite les régions à climats chauds et secs et les milieux ouverts tels que les steppes, les garrigues basses et les milieux cultivés qui présentent de fortes densités de proies (criquets et sauterelles notamment). Ce migrateur est observé chez nous entre la fin février et mi-octobre, la ponte est déposée au mois de mai et les jeunes s'envolent courant juillet. La reproduction et les comportements de chasse sont de type grégaire. Les colonies sont habituellement localisées sur des bâtiments ou dans des falaises mais aussi, très occasionnellement, dans des tas de pierres ou dans des arbres.



### Statut légal

Le Faucon crécerellette, comme toutes les espèces de rapaces, est protégé en France selon la loi du 10 juillet 1976 (arrêté d'application du 17 avril 1981). En Espagne, c'est une espèce classée comme vulnérable (VU), considérée comme étant d'un intérêt particulier au niveau national et sensible à la dégradation de son habitat selon le décret 37 du 6 mars 2001, pour cela, elle fait partie de la liste des espèces menacées d'Estrémadure. Il est inscrit en Annexe I de la Directive "oiseaux" 79/409/CEE relative à la conservation des oiseaux sauvages et fait donc partie des espèces devant faire l'objet de mesures spéciales de conservation. Le commerce de l'espèce est strictement interdit dans l'Union Européenne (Annexe C1 du Règlement CEE / CITES) et il est strictement réglementé à l'échelle mondiale (Annexe II de la convention de Washington).

### Un rapace en déclin

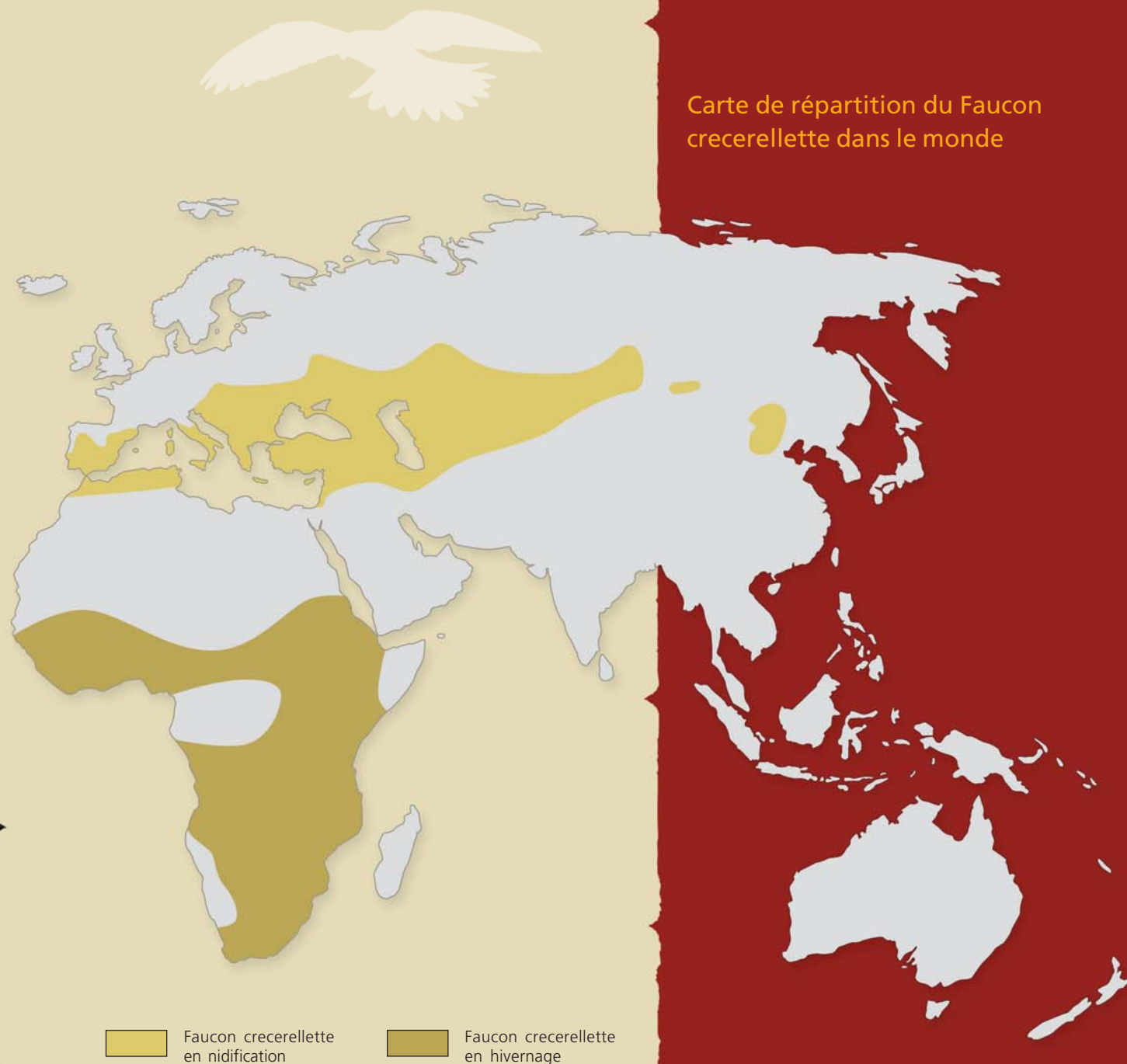
Entre 1950 et 1990, les effectifs internationaux du faucon crécerellette ont rapidement diminué à travers toute son aire de distribution. A titre d'exemple, la population espagnole était estimée à 100 000 couples au début des années 1960, puis à 50 000 couples au début des années 1970, puis compris entre 4 300 et 5 100 couples en 1990. En 2000, l'organisme "BirdLife International" a estimé la population européenne entre 16 500 et 20 500 couples nicheurs, avec pour principales populations : 12 000 couples en Espagne, 3 000 couples en Grèce, 2150 couples en Italie, 1 500 à 3 500 couples en Turquie et 1 000 couples au Maroc. La population française est située en limite nord de l'aire de répartition de l'espèce. Au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, la présence de colonies a été notée dans la plupart des départements du pourtour méditerranéen avec une douzaine de colonies. Mais, aujourd'hui, l'espèce ne niche plus que dans deux sites : la plaine de la Crau, dans les Bouches-du-Rhône (127 couples) et un village du département de l'Hérault (24 couples).

## Les causes de sa raréfaction


Birdlife international classe les menaces au niveau européen dans l'ordre suivant :


- Les pertes d'habitats dans l'aire de nidification, par urbanisation et intensification des pratiques agricoles qui ont réduit les disponibilités alimentaires, mais aussi, à cause de l'irrigation, des plantations de forêts et des constructions de barrages.
- Les pertes d'habitats dans l'aire d'hivernage par désertification, constructions de barrages et diminution des disponibilités alimentaires suite à l'utilisation des pesticides, du surpâturage et de la destruction des prairies.
- L'utilisation des pesticides qui a un impact fort sur l'abondance des proies dans toute l'aire de distribution.
- Les pertes en sites de nidification suite à la restauration ou à la démolition des vieux bâtiments.
- La compétition inter-spécifique, par exemple avec le Choucas des tours pour l'occupation des cavités de nidification.
- Les destructions directes: dans certains pays, on observe encore des destructions par la chasse, la capture des individus pour la vente et la collecte des oeufs.

*Faucon crecerellette  
et Choucas des tours*  
© Philippe Pilard



Carte de répartition du Faucon crecerellette dans le monde

 Faucon crecerellette en nidification

 Faucon crecerellette en hivernage

## II. Qu'est-ce que LIFE ? Natura 2000 ? ZPS ?



Faucon  
crécerellette mâle

© Alexis Nouilhac

### Qu'est-ce qu'un programme LIFE ?

L'Instrument Financier pour l'Environnement (LIFE) a été créé en 1992 avec l'objectif général de : "contribuer à la mise en oeuvre, à la mise à jour et au développement de la politique et de la législation environnementale de la Communauté Européenne".

L'objectif spécifique des LIFE-Nature est de contribuer à l'application de la législation européenne en matière de protection de la nature, c'est-à-dire à l'application des Directives "Oiseaux" (79/409/EEC) et "Habitats" (92/43/EEC), et plus particulièrement au développement du réseau "NATURA 2000" qui vise la conservation et la gestion des espèces animales, des espèces végétales et des habitats

les plus remarquables d'Europe.

Les LIFE-Nature sont des projets de conservation de la nature qui contribuent à maintenir ou à restaurer les habitats naturels et/ou les populations d'espèces dans des statuts de conservation favorables. Ces projets doivent concerner des Zones de Protection Spéciales (ZPS) ou des sites et des espèces de la Communauté européenne citées dans les Directives européennes.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site de l'UE à : <http://europa.eu.int/comm/environnement/life/home.htm>

Les programmes LIFE apportent un soutien aux Plan Nationaux de Restauration des pays membres de l'Union Européenne, tel le plan français de restauration du faucon crécerellette développé sous l'égide du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

### Les principaux objectifs du LIFE Transfert

Le projet vise la conservation et l'amélioration du statut des populations de faucon crécerellette dans deux ZPS françaises (Aude) et une espagnole (Estrémadure) grâce à une collaboration Franco-Hispanique basée sur un transfert réciproque de compétences.

**En France**, une opération de réintroduction sera réalisée dans le département de l'Aude pour amorcer le développement d'une nouvelle colonie et favoriser ainsi la reconquête de son ancienne aire de répartition.

**En Espagne**, les actions prévues sur la colonie d'Almendralejo visent à améliorer son statut en réhabilitant les sites de nidification et en acquérant des connaissances sur la biologie de reproduction de cette espèce en milieu urbain. La gestion des habitats d'alimentation est aussi un enjeu majeur pour cette espèce coloniale et insectivore.

**Un guide de gestion des habitats** sera réalisé sur les deux sites (Aude et Estrémadure) concernés par le programme LIFE.

#### LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS SONT :

- 1 • La préservation des colonies de nidification.
- 2 • La restauration et la conservation des habitats de chasse.
- 3 • La création d'une colonie d'au moins 10 couples dans l'Aude.
- 4 • La diminution des facteurs de mortalités en périodes de nidification et d'hivernage.
- 5 • La pérennisation et la valorisation des actions.
- 6 • L'acquisition mutuelle de connaissances pour la conservation du faucon crécerellette et de ses habitats de nidification et d'alimentation.

Habitats du Faucon  
Crécerellette en Espagne

© DEMA

Groupe de Faucons  
crécerellette

© Romain Riols

4.

LIFE NATURE "Transfert" • Renforcement et conservation du Faucon crécerellette *Falco naumanni* dans l'Aude (France) et l'Estrémadure (Espagne)"

## Présentation des deux sites

Le LIFE transfert concerne deux sites distants de 950 kilomètres :

- le site français est situé en région Languedoc-Roussillon, dans le département de l'Aude sur les communes de Fleury d'Aude, Narbonne, Gruissan, Armissan et St-Pierre-sur-Mer.
- le site espagnol est situé dans la région d'Estrémadure, sur la commune d'Almendralejo.

**SITE ESPAGNOL :** Ce site s'étend autour de la ZPS de l'église de la Purification de la ville d'Almendralejo (Estrémadure/Espagne). Cette ZPS urbaine a une superficie de 4 hectares et la superficie globale du site est de 14 000 hectares soit la totalité de la commune.

### Les habitats présents :

84 % de la commune d'Almendralejo est cultivé. On y trouve principalement des vignes (47 %), des oliveraies (29 %) et des céréales (8 %). Le reste du territoire est composé de zones urbaines, de bois de chênes verts et de jachères.

### Statut du Faucon crécerellette :

80 couples de faucons crécerellettes nichent à Almendralejo et sont installés sur l'église de la Purification. En effet, la modernisation des toitures au début des années 1980 a eu pour effet la disparition des cavités favorables à l'espèce sur la totalité des autres bâtiments. Le maintien de la population des faucons est essentiellement dû à l'installation de nichoirs.

Almendralejo

© DEMA

Faucon  
crecerellette  
et courtilière

© Emile Barbelette



**SITE FRANÇAIS :** Ce site s'étend autour de deux ZPS : Massif de la Clape (9064 ha) et Basse plaine de l'Aude (4853 ha). La superficie globale du site est de 41 860 hectares.

### Les habitats présents :

On trouve, sur ce site, des pelouses et des garrigues méditerranéennes (30 %), des parcelles viticoles (23 %) et des friches, des prairies de fauches (20 %), ainsi que des steppes méditerranéennes salées (16 %).

### Statut du Faucon crécerellette :

Une colonie était installée dans les falaises du massif de la Clape jusqu'en 1965. En 2003, un couple s'est reproduit avec succès aux confins du massif de la clape et de la basse plaine de l'Aude à la faveur de l'installation de nichoirs à Rollier d'Europe. Puis, il y a eu 2 couples en 2004, mais aucun en 2005 et 2006.



## Carte de localisation des sites



Basse plaine de l'Aude

© LPO Aude

Eglise de la Purification

© Philippe Pilard

### III. Présentation des principales actions

#### L'opération de réintroduction

Cette opération de réintroduction du faucon crécerellette est une première pour la France. Le projet français bénéficiera de l'expérience de DEMA, notre partenaire espagnol, qui possède 10 années d'expérience dans la réalisation de ce type d'opération dans différentes régions d'Espagne.

Les opérations de réintroduction sont basées sur la fidélité des oiseaux à leur région de naissance appelée aussi phylopatricie. Celle-ci est particulièrement forte chez le Faucon crécerellette chez lequel on observe, de surcroît, une forte fidélité à la colonie de naissance.

La méthode la plus efficace pour la réintroduction d'un rapace avec l'objectif de créer une nouvelle population est dénommée "méthode au taquet". Elle consiste à placer les poussins issus d'un centre d'élevage en captivité dans un nichoir installé sur le site choisi et isolé de tout contact direct avec l'homme. Les poussins sont mis à un âge auquel ils sont incapables de voler mais, par contre, capables de déchiqueter la nourriture seuls. Les poussins vont ainsi progressivement sortir du nichoir et gagner leur indépendance tout en s'imprégnant du site de libération.

Le DEMA a amélioré cette méthode de réintroduction des rapaces pour l'adapter à une espèce coloniale telle que le faucon crécerellette. Une cage contenant des faucons adultes appelés "individus pilotes" a été installée pour créer une ambiance de colonie sur le site de libération. Les poussins sont ainsi en contacts physiques et visuels avec des adultes de leur espèce comme dans une colonie sauvage, cela améliore l'acquisition de comportements naturels et accroît l'imprégnation au site de libération d'où un meilleur succès de l'opération de réintroduction.

Dans le cadre du LIFE Transfert, ce travail sera réalisé sur une période de quatre années (2006-2009). Le site de réintroduction sera situé à l'interface du massif de la Clape et de la basse plaine de l'Aude. Il est prévu de libérer 170 poussins sur quatre

années: 50 en 2006, 40 en 2007, 40 en 2008 et 40 en 2009. Les poussins libérés seront bagués, ce qui permettra de les suivre individuellement jusqu'à leur indépendance et leur départ définitif du site. Les premiers retours et les premières nidifications sur le site audois sont espérés pour le printemps 2007. L'objectif en fin de programme est l'amorce d'une colonie viable d'au moins 10 couples nicheurs.

#### L'élevage en captivité

Pour réaliser une opération de réintroduction, il faut disposer de poussins de l'espèce à réintroduire. Concernant les espèces animales menacées, telle le faucon crécerellette, l'unique solution est de recourir à l'élevage en captivité pour obtenir des poussins. L'élevage en captivité est donc une première étape obligatoire.

Le DEMA, le partenaire espagnol du LIFE, réalise depuis plus de 16 ans, l'élevage en captivité du faucon crécerellette. Il a initié une nouvelle technique d'élevage en captivité de cette espèce qui consiste à regrouper les couples captifs dans une volière communautaire conformément au comportement grégaire de cette espèce.

La volière présente différentes caractéristiques qui permettent de suivre et d'alimenter les oiseaux sans les déranger et procurent une quiétude indispensable à la réussite de la reproduction en captivité.

Chaque couple est suivi tout au long de sa reproduction grâce à la lecture des bagues portées par les adultes et au contrôle régulier du contenu du nid occupé. Un local adjacent à la volière, équipé de vitres sans teint permet d'effectuer ce suivi mais aussi de réaliser des actions de sensibilisation du public.

Dans le cadre du LIFE Transfert, le DEMA fournira les poussins à réintroduire sur le site audois et interviendra également comme organisme-conseil auprès du centre de sauvegarde de Millau (UFCS) pour la réalisation d'un centre d'élevage français qui servira à la mise en oeuvre de futures opérations de réintroduction.



Bâtiment de libération

© Philippe Pilard



Nucléo

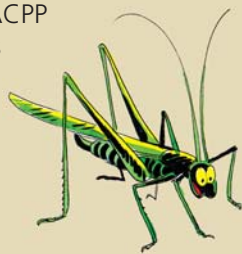
© DEMA

6.

LIFE NATURE "Transfert" • Renforcement et conservation du Faucon crécerellette *Falco naumanni* dans l'Aude (France) et l'Estrémadure (Espagne)"


## La gestion des habitats d'alimentation

Les sites audois et d'Almendralejo sont situés au cœur de régions à dominante viticole (vignes, friches, oliveraies, garrigues...). L'entretien de ces habitats est un enjeu de conservation important dans toute la région méditerranéenne, tout particulièrement pour les espèces d'oiseaux macro-insectivores telles le Rollier d'Europe, la Chevêche d'Athènes, les Pies-grièches...). La LPO a déjà réalisé un guide de gestion pour la population de faucon crécerellette de la plaine de Crau (Bouches-du-Rhône). Le DEMA et la LPO Aude bénéficieront de son expérience pour l'élaboration d'un guide de gestion sur les sites audois et d'Almendralejo dont l'objectif sera la préconisation des mesures de gestion favorables à l'espèce. Sa réalisation nécessite au préalable l'acquisition de connaissances concernant le régime alimentaire, l'utilisation des habitats par l'espèce et les pratiques de gestions actuelles. Dans cette optique, la LPO Aude et l'ACPP réaliseront également sur le site audois des mesures expérimentales de gestion pour lutter contre la fermeture des milieux (débroussaillages en garrigue et entretiens de friches).



Criquet

© Alexis Nouilhat

 Si vous désirez connaître les avancées et résultats de ce programme LIFE Nature, connectez-vous sur le site :

<http://crecerellette.lpo.fr/>

## L'information et la sensibilisation du public

Le faucon crécerellette est une espèce anthropophile qui nidifie très fréquemment sur nos habitations. Petit rapace, inoffensif pour notre gibier et nos basses-cours, à la fois très visible et très fragile du fait de sa nidification en colonies, cette espèce apporte une ambiance "nature" aux lieux qu'elle habite et pourrait être le symbole d'une biodiversité préservée. L'important volet d'information et de sensibilisation du programme LIFE vise à faire connaître et accepter cette espèce par le public et les acteurs locaux. Diverses actions seront menées sur les deux sites français et espagnol telles des animations scolaires, des conférences, l'aménagement de centres d'accueil et la réalisation de divers documents (plaquettes, exposition, affiches, autocollant, monographie...).

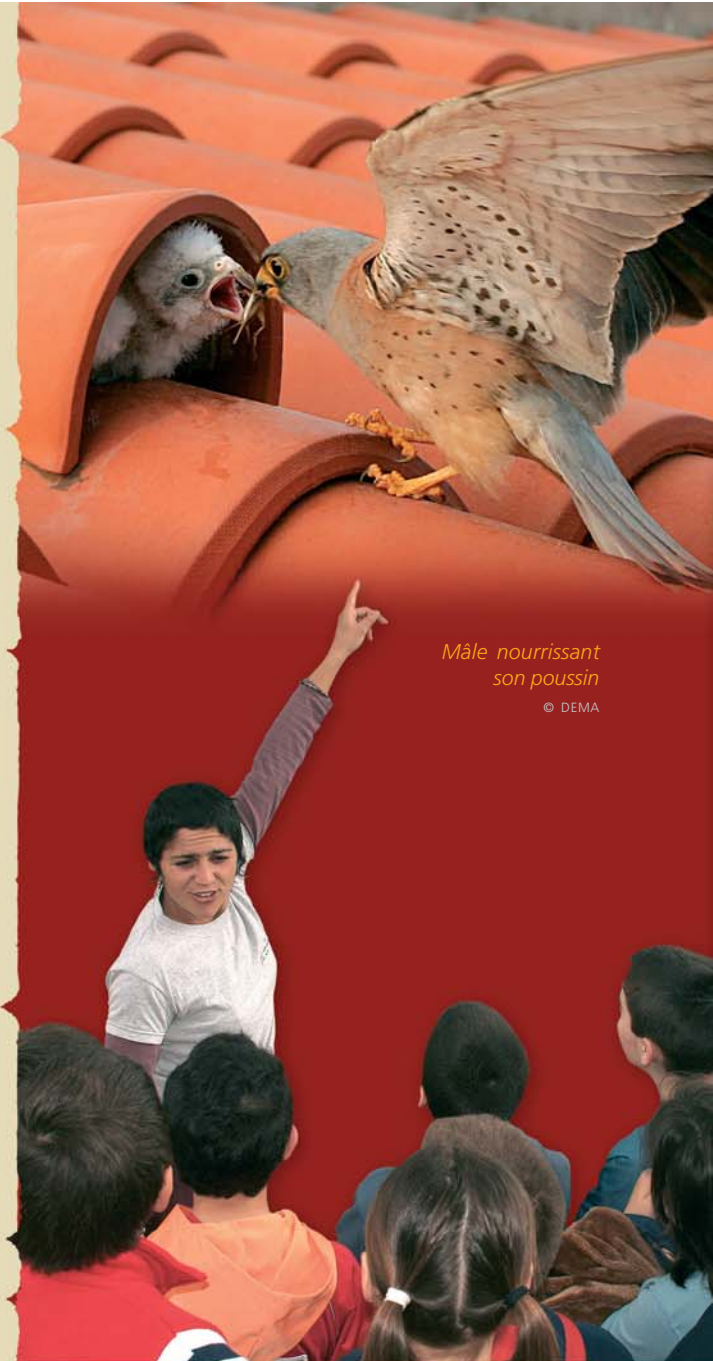
## L'aménagement de sites de nidification

Une faible disponibilité en cavités de nidification ou des cavités peu sécurisées, accessibles aux prédateurs, sont des facteurs limitants notés chez de nombreuses populations de faucons crécerellettes. En Espagne où plus de 90 % des couples nicheurs sont installés sur des bâtiments, la restauration des bâtiments réduit parfois considérablement la disponibilité en cavités. Ainsi, dans la ville d'Almendralejo, la quasi totalité des couples reproducteurs occupent des nichoirs artificiels installés sur l'église de la Purification, les autres bâtiments de la ville, restaurés, étant devenu impropres à la nidification des faucons.

Dans le cadre du LIFE Transfert, l'aménagement de sites de nidification bénéficiera des échanges d'expériences réalisés entre les partenaires.

Dans l'Aude, l'opération de réintroduction nécessite la construction d'un bâtiment qui sera équipé d'un système de libération. Cet édifice sera également équipé de nichoirs qui serviront de sites de nidification pour accueillir les couples reproducteurs de la nouvelle colonie.

A Almendralejo, on observe au moment de l'envol une chute importante des poussins depuis le toit de l'église car la majorité des nichoirs sont situés en bordure de la toiture. Le DEMA installera de nouveaux nichoirs sous la toiture et sur le clocher de l'église de la Purification afin d'éliminer tout risque de mortalité par chute.



Mâle nourrissant son poussin

© DEMA

Animation scolaire

© DEMA

## Présentation et rôles des partenaires

Ce programme LIFE-Nature (LIFE05NAT/F/000134) regroupe plusieurs partenaires. La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) assure la coordination technique et financière du programme et aussi la mise en œuvre d'une partie des actions de communication (diffusion de plaquettes, gestion de site web, organisation de séminaires...). Elle est en relation avec la Direction Générale de l'Environnement de l'Union Européenne et le bureau Oréade-Brèche, en charge du suivi des LIFEs Nature en France. Six opérateurs locaux assurent la mise en œuvre des plans d'actions et deux partenaires scientifiques assurent les analyses et les suivis scientifiques :

- La Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Aude (LPO Aude) est responsable de l'application des actions sur le site audois, c'est à dire de l'opération de réintroduction, de la réalisation d'un guide de gestion des habitats et de la mise en oeuvre de différentes actions de sensibilisation.
- L'organisation de Defensa y Estudio del Medio Ambiente (DEMA) est responsable de la mise en oeuvre des actions sur le site espagnol et intervient également en tant qu'organisme conseil pour la mise en oeuvre de l'opération de réintroduction sur le site audois et pour l'aménagement du centre français d'élevage en captivité.
- L'Union Française des Centres de Sauvegarde (UFCS de Millau) est chargé de la construction et de la gestion d'un centre d'élevage en captivité du Faucon crécerellette.
- La Ligue pour la Protection des Oiseaux délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur (LPO PACA) réalise un kit pédagogique comprenant divers outils adaptés à différents publics (scolaire, public de passage...).
- L'Association des Chasseurs et Propriétaires Pérignanais (ACPP) réalise des ouvertures de milieux en garrigue et dans des friches viticoles afin d'augmenter les disponibilités en insectes pour le Faucon crécerellette et les espèces gibiers.
- Le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée (PNRNM) s'investit au côté de la LPO Aude pour l'information et la sensibilisation du public et des acteurs locaux concernés par l'opération de réintroduction.
- Le Centre National d'Informations Toxicologiques et Vétérinaires (CNITV) est responsable des analyses vétérinaires et toxicologiques.
- L'Université Pierre et Marie Curie (UPMC) est responsable du suivi scientifique. Elle assure la validation des protocoles, les analyses de dynamique des populations et de viabilité de la population réintroduite.

Le projet reçoit également l'aide financière de plusieurs partenaires financiers tels que:

- la DIREN du Languedoc-Roussillon ;
  - le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon
  - La Commission européenne
- ...et la généreuse contribution des donateurs de la LPO et de DEMA.



Ligue pour la Protection des Oiseaux • Corderie Royale • BP 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX  
Tél 05 46 82 12 34 • Fax 05 46 83 95 86 • [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr) • [lpo@lpo.fr](mailto:lpo@lpo.fr)

Conception : M-L. Demaegd, Y. Hermieu, P. Pilard, Y. Tariel - Graphisme : A. Barreau  
Service Editions LPO n° ED0606004AB © LPO 2006 - Imprimé sur Cyclus Print par Imprimerie Lagarde - label Imprim'vert - 17 Breuillet.

